

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2014

SIMPLIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL, DE LA FORMATION ET DE
L'EMPLOI - (N° 2165)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS30

présenté par

M. Robiliard, Mme Khirouni, Mme Pinville, Mme Bouziane, M. Aylagas, M. Bapt,
Mme Biémouret, Mme Bulteau, Mme Carrey-Conte, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Clergeau,
Mme Michèle Delaunay, Mme Françoise Dumas, M. Ferrand, Mme Hélène Geoffroy, M. Germain,
M. Gille, Mme Gourjade, Mme Huillier, Mme Hurel, M. Hutin, Mme Iborra, M. Issindou,
Mme Laclais, Mme Lacuey, Mme Le Houerou, Mme Lemorton, M. Liebgott, Mme Louis-Carabin,
Mme Orphé, M. Paul, Mme Pane, Mme Romagnan, M. Sebaoun, M. Sirugue, M. Touraine,
M. Véran et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article revient sur un débat tranché lors de l'adoption de la loi du 10 juillet 2014 relative aux stages. Il n'y a pas lieu de le reprendre.